

PREIXAN Avenir

Bulletin de Preixan n°121

Juin 2015

L'Édito

Chères Preixanaises, Chers Preixanais,

Vous trouverez dans ce nouveau numéro de « Preixan Avenir » une foule d'informations passées et à venir de notre village. Et, en ce début de période estivale, ce numéro va faire une large place aux conseils de prévention et aux rappels d'informations touchant à la sécurité des biens et des personnes.

En tant que représentant de l'État, je rappellerai, entre autres, deux points précis relatifs au feu et au débroussaillage. L'arrêté préfectoral du 7 octobre 2013 interdit le brûlage des déchets à l'air libre tout au long de l'année.

L'arrêté préfectoral du 31 mars 2011 précise, quant à lui, la réglementation obligatoire du débroussaillage et le maintien en état débroussaillé autour des habitations et installations.

Les terrains en zones non-urbaines ou zones naturelles (délimitées par le PLU) doivent être débroussaillés sur une profondeur de 50 mètres aux abords des constructions et sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre des voies privées d'accès.

Les terrains situés dans les zones urbaines (délimitées par le PLU) doivent être débroussaillés sur leur totalité.

Les terrains situés à cheval sur une zone urbaine et non-urbaine doivent être débroussaillés sur leur totalité en zone urbaine et sur un rayon de 50 mètres à partir de la construction pour la partie située en zone non-urbaine.

Aucun arbre ne doit surplomber les constructions et les déchets doivent être évacués vers une déchetterie. Je rajouterai que les travaux sont à la charge des propriétaires ou de leurs ayants droits et que les propriétaires défailants encourent une mise en demeure et la charge des frais d'exécution des travaux.

Je vous remercie par avance de respecter ces obligations afin de préserver le cadre de vie et la sécurité de chacun d'entre nous.

Les travaux sur notre village avancent à bon train, les trois employés communaux s'attelant à la tâche efficacement.

La nouvelle aire de jeux pour enfants de moins de 12 ans est en cours d'achèvement. Je suis heureuse de vous annoncer sa réouverture officielle le mardi 30 juin à 18 heures. Le parking de la Déballade, en contre bas de la rue du grand tour, subira une mise en sécurité et une remise en état en ce mois de juin. L'entretien des fossés et des talus se poursuit. Un panneau d'affichage réservé aux informations du village sera mis en place à côté de l'épicerie. Les travaux de fleurissement ont été réalisés et notre village participe cette année au concours Village fleuri organisé par le Conseil général de l'Aude. Le passage du jury officiel est fixé au 30 juin à 16h. Les arbres du terrain de sport, situé allée des platanes, ont été élagués ; durant l'été, seront effectués les travaux de remise en état de l'effondrement du chemin des piboules. Le printemps a été l'occasion de participer aux premières animations, qui ont connues un franc succès, organisées par les associations preixanaises. Je remercie tous les bénévoles donnant de leur temps et de leur personne, ainsi, permettant de faire de ces journées des moments conviviaux et agréables.

Je terminerai par vous inciter vivement, cet été, à venir faire un tour du côté ... du court de tennis du « Tennis Loisir Preixan », des nocturnes du club de pétanque et de la fête locale de Preixan organisée par le Comité des Fêtes les 3 et 4 juillet prochains.

Bon été à toutes et à tous !

Sincèrement

Patricia Dhumez, Maire.

Bulletin d'information de la commune de Preixan en ligne sur Preixan.com

Dans ce numéro :

- Édito du Maire
- Comptes rendus des conseils municipaux
- Preixan pratique
 - Agence postale
 - Bibliothèque communale
 - Timbre fiscal
 - Défibrillateur
 - Transport scolaire
 - Recensement jeunes
 - Service civique
 - Cérémonie 8 mai
- INPES rappelle
 - Canicule
 - Baignade
 - Risques solaires
 - Moustique
- Cambriolage
- Carnet
- Vie locale
 - La vie de l'école
 - L'ASCP
 - Le Rugby à XIII
 - Le Pétanque Club
 - Le Tennis Loisir Preixanais
 - Le Comité des Fêtes
 - La Journée AGMOMP
- Communication
 - S'abonner à l'Info Lettre

Conseil Municipal du 29 Avril 2015

Vote du Budget Primitif 2015 de la Commune :

Monsieur SIX Richard, 1^{er} Adjoint aux Finances, présente pour approbation le Budget Primitif 2015.

Dépenses de Fonctionnement 600 675,68 €uros

- 011 - Charges à caractère général 128 050,00 €uros
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés 235 660,00 €uros
- 65 - Autres charges de gestion courante 80 598,26 €uros
- 66 - Charges financières 21 805,13 €uros
- 022 - Dépenses imprévues 20 965,38 €uros
- 023 - Virement à la section d'investissement 109 951,39 €uros
- 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections 3 645,52 €uros

Recettes de Fonctionnement 600 675,68 €uros

- 013 - Atténuations des charges 35 000,00 €uros
- 70 - Produits de services 600,00 €uros
- 73 - Impôts et taxes 287 766,44 €uros
- 74 - Dotations et participations 125 162,00 €uros
- 75 - Autres produits de gestion courante 27 864,00 €uros
- 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections 20 000,00 €uros
- 002 - Excédent antérieur reporté 104 283,24 €uros

Dépenses d'investissement 236 287,98 €uros

- 16 - Remboursement d'emprunts et dettes 32 971,16 €uros
- 20 - Immobilisations incorporelles 5 206,80 €uros
- 21 - Immobilisations corporelles 16 757,13 €uros
- 23 - Immobilisations en cours 161 352,89 €uros
- 0401 - Opérations d'ordre entre section 20 000,00 €uros

Recettes d'investissement 236 287,98 €uros

- 001 - Excédent antérieur reporté 24 669,10 €uros
- 10 - Dotations Fonds divers Réserves 46 303,45 €uros
- 13 - Subventions d'investissement 51 718,52 €uros
- 021 - Virement de la section de fonctionnement 109 951,39 €uros
- 040 - Opérations d'ordre entre section 3 645,52 €uros

Après débat, les membres du Conseil Municipal ont approuvé, à l'unanimité, le Budget Primitif de 2015.

Une délibération sera rédigée.

Indemnité d'Administration et de Technicité des agents communaux :

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'il est accordé chaque année une Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) aux agents communaux et propose que cette IAT soit reconduite en 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder l'IAT à tous les agents communaux. Une délibération sera rédigée.

Mise à disposition de personnel – Convention avec le Centre de Gestion :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison de l'absence de M^{lle} Coralie Raynaud au secrétariat de mairie, pour raison de santé depuis presque deux mois, il serait opportun de pourvoir à son remplacement.

Après demande faite auprès du Centre de Gestion, après renseignements pris et après un entretien d'embauche d'une personne proposée, le Conseil Municipal ne donne pas de suite favorable à ce recrutement temporaire. Une solution est recherchée. Dans l'attente, Madame le Maire assurera, au mieux et dans la mesure de son emploi du temps, le travail du secrétariat de mairie.

.../

PREIXAN Pratique

Agence Postale

Pour la période du 22 au 25 juin 2015, les heures d'ouverture de l'agence postale seront :

- lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 16h30,
- mercredi et vendredi de 13h30 à 16h00.

Bibliothèque communale

Durant la période estivale, les heures d'ouverture au public seront :

- ♦ Pour le mois de juillet :
 - Le samedi : de 10h à 12h.
- ♦ Pour le mois d'août :
 - Fermeture.

..*

À compter du 1^{er} septembre la bibliothèque accueillera le public tous les samedis de 10h à 12h.

Les élus et les bénévoles de la bibliothèque communale remercient tous les généreux donateurs de livres. Ces dons ayant eu un grand succès, la collecte est momentanément suspendue faute de place.

Comment acheter un timbre fiscal ?

Depuis le 2 mars 2015, les timbres fiscaux peuvent être achetés en ligne (timbres dématérialisés ou électroniques), sur le site

timbres.impots.gouv.fr

Ce site permet désormais d'acheter en ligne 24h/24h en quelques clics seulement, le timbre fiscal électronique pour la demande d'un passeport, l'appel d'un jugement, le titre de séjour.

Ce service est entièrement sécurisé.

DEFIBRILLATEUR



Il est rappelé à tous qu'un **défibrillateur est mis à disposition de la population.** Ce Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est **installé sur la place de la mairie, dans une armoire à droite de l'entrée de la bibliothèque communale.**

Chaque année, environ 50.000 personnes en France meurent d'un arrêt cardiaque. Beaucoup de ces décès surviennent en présence de témoins qui sont bien souvent impuissants devant ce drame devant lequel il faudrait intervenir rapidement. Un décret du 4 mai 2007 autorise d'autres personnes, que les secouristes, les pompiers ou les professionnels de santé, à utiliser les DAE et ce grâce à leur simplicité et à leur sécurité d'utilisation.

Avec un délai d'intervention des secours qui peut difficilement être réduit à moins de vingt minutes, les chances de survie face à un accident cardiaque ne tiennent souvent qu'à l'intervention du public.

Tout en appelant le **15**, qui va se charger d'envoyer les secours adaptés, **l'utilisateur du défibrillateur va être guidé pour prendre en charge rapidement la victime.**

Après la pose des électrodes, l'appareil procède à un diagnostic qui décidera, ou pas, son déclenchement. Le défibrillateur ne délivrera donc de choc électrique que si celui-ci est nécessaire. Il ne choque que les fibrillations ventriculaires. Il va aussi guider l'utilisateur pour la réalisation du massage cardiaque, indispensable pour assurer la circulation du sang. Les données collectées par l'appareil serviront ensuite aux services de secours.

/...

Durée d'amortissement des frais d'urbanisme :

Madame le Maire informe que la commune a dans l'obligation d'amortir les frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme sur une durée maximale de dix ans et demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver la durée d'amortissement de dix ans des frais d'urbanisme afférents, depuis 2005, à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de Madame le Maire. Une délibération sera rédigée.

Convention de mise en place du service commun d'instruction des autorisations de droits du sol :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} juillet 2015 les communes faisant partie d'une EPCI de plus de 10 000 habitants ne bénéficieront plus de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Il apparaît nécessaire de faire appel à une autre collectivité territoriale afin que celle-ci assure cette compétence. Carcassonne Agglo propose de mettre en place un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme et de conclure, avec les communes le désirant, une convention bilatérale à échéance du 31 décembre 2017 avec le versement, par la commune bénéficiaire, d'une contribution visant à participer aux charges de fonctionnement du service instauré.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil de confier au service de Carcassonne Agglo l'instruction des autorisations de droit du sol, d'approuver et de signer la convention et les pièces afférentes à l'application de cette décision.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, ces propositions. Une délibération sera rédigée.

Achat de terrains par la Commune :

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'à la suite de l'effondrement, survenu le 27 décembre 2014 sur une parcelle communale, d'une partie d'un bâtiment situé au 21 rue de la mairie – 11250 Preixan, appartenant à Madame BRIOL Gilberte veuve ESCOURROU, une proposition a été faite par les enfants de cette dernière concernant la cession d'une partie de la parcelle cadastrée Section B n°384 pour l'euro symbolique à la Commune. Il a été, également, demandé que les frais inhérents au nouveau parcellement de la dite-parcelle et les frais notariés inhérents à la cession soient à la charge de la Commune.

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'engager les démarches et de signer tous les documents afférents à cette acquisition de terrain.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, d'acquiescer une partie de la dite-parcelle pour l'euro symbolique, de prendre en charge les frais de nouveau parcellement et les frais notariés et autorise Madame le Maire à engager les démarches et à signer tous les documents et actes afférents à cette acquisition de terrain.

Appartement locatif communal :

Madame le Maire informe les membres du Conseil que les locataires du logement communal situé au 2 côté de la Baptistine, ont fait connaître leur volonté de quitter ce logement au 4 mai 2015 par lettre RAR en date du 4 avril 2015. Les locataires n'ayant pas fait mention d'un quelconque préavis, Madame le Maire demande, aux membres du Conseil, la conduite à tenir. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir le préavis réglementaire de trois mois. Il sera, néanmoins, demandé aux locataires de bien vouloir fournir un document officiel justifiant leur départ anticipé au vue du respect des termes de congé du contrat de location.

Mise à disposition des structures communales au profit d'associations extérieures :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une association sportive, les Marcassins du Lauquet XIII de Limoux, a sollicité la commune afin de pouvoir utiliser le stade communal et de dispenser quelques entraînements pour les enfants de l'école de rugby le samedi matin de 10h30 à 12h. Après délibération, les membres du Conseil ont accepté, à 13 voix POUR et 2 voix CONTRE, de permettre à l'association d'utiliser le stade et ses vestiaires le samedi matin, occasionnellement.

Questions diverses : aucune.

Conseil Municipal du 9 Juin 2015

Carcassonne Agglo : attribution des aides financières aux projets communaux (FPIC 2015) :

Madame le Maire informe les membres du Conseil que Carcassonne Agglo propose l'attribution de fonds de concours en appui aux projets communaux au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales. L'objectif est un transfert des ressources des communes les plus favorisées vers celles moins favorisées.

Madame le Maire demande de bien vouloir approuver l'attribution des aides financières aux projets communaux et d'approuver le montant de fonds de concours attribué à la commune de Preixan soit 13 715 euros.

Après délibération, les membres du Conseil approuvent cette attribution à l'unanimité. Une délibération sera rédigée.

Demande exceptionnelle au Ministère de l'Intérieur :

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'une demande d'aide financière exceptionnelle en faveur des collectivités territoriales peut être formulée auprès du Ministère de l'Intérieur afin de subventionner un projet d'investissement. Madame le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à formuler cette demande pour subventionner les travaux de réfection de la toiture du bâtiment de la Mairie.

Après délibération, les membres du Conseil approuvent cette demande à l'unanimité. Une délibération sera rédigée.

CIAS : Convention de coopération spécifique (TAP 2015-2016) :

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de la convention établie entre le CIAS et la Commune régissant la mise en place des dispositions relatives aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour l'année scolaire 2015-2016.

Après délibération, les membres du Conseil autorisent Madame le Maire à renouveler et à signer cette convention, à l'unanimité. Une délibération sera rédigée.

Désignation d'une personne pour le jury d'assises :

Madame le Maire informe les membres du Conseil que, comme chaque année, il faut désigner, par tirage au sort sur les listes électorales, une personne pour le jury d'assises. Après tirage au sort, Monsieur Joseph DOUTRE a été désigné.

Question diverses :

• Monsieur HINOJOSA Julien, Adjoint aux travaux, fait part au Conseil des propositions et réflexions de la dernière séance de la commission des travaux.

–Place de l'église, à la suite du balayage et nettoyage de cet espace, un brise- vue sera installé autour des conteneurs à poubelles et un marquage au sol sera réalisé pour matérialiser les places de stationnement.

–Une réfection du parc de stationnement de la Débaillade va être effectuée d'ici la fin du mois.

–Les travaux de réaménagement de l'aire de jeux se terminant, celle-ci devrait être ré-ouverte à la fin du mois de juin après passage d'un organisme agréé de sécurité.

–Après les dégâts occasionnés par les intempéries au chemin des piboules, des travaux de remise en état doivent être envisagés (busage, construction d'un mur de soutènement, remblaiement par graviers et création de deux places de stationnement). M. Hinojosa propose deux devis : les travaux sont évalués par l'entreprise COLAS à 12 600 euros et par l'entreprise LORENZON à 10 500 euros. Après débat, l'entreprise Lorenzon a été choisie pour effectuer les travaux.

• Madame le Maire annonce qu'en date du 11 mai 2015 Monsieur le Préfet de l'Aude suspend momentanément la procédure du Plan de Prévention des Risques d'Inondations de la Haute Vallée de l'Aude.

• Madame le Maire informe les membres du Conseil que la contribution de la commune au redressement des finances publiques s'élèvera en 2015 à un peu moins de 9 000 euros.

.../

Modalités d'inscription au transport scolaire 2015/2016

Qui doit s'inscrire ?

Pour bénéficier du transport scolaire et ainsi emprunter matin et soir une ligne régulière ou un circuit spécial scolaire gérés par Carcassonne Agglo, il faut :

- avoir plus de 3 ans ;
- fréquenter une école primaire, un collège ou un lycée (jusqu'au BAC) sous Contrat avec l'État ;
- être externe ou demi-pensionnaire ;
- résider dans l'une des 73 communes de Carcassonne Agglo et être desservi par l'un des circuits mis en place.

Quand s'inscrire ?

L'inscription en ligne sera opérationnelle à partir du 15 avril 2015. Toutes les personnes concernées doivent s'inscrire avant le 15 juillet 2015 !

Ainsi, contrairement à la rentrée précédente, aucune inscription au transport scolaire ne sera enregistrée par les services de Carcassonne Agglo au-delà de la date du 15 juillet 2015. Les quelques dérogations qui seraient acceptées devront être dûment justifiées (résultat du baccalauréat, affectation tardive de l'établissement scolaire, emménagement...).

Le respect de ce délai permet ainsi à Carcassonne Agglo, au département de l'Aude et aux transporteurs de dimensionner au mieux les véhicules en fonction du nombre d'inscrits par ligne.

Comment s'inscrire ?

L'inscription se fait par internet via l'adresse suivante : www.carcassonne-agglo.fr / Rubrique : Transport scolaire.

À noter : inscription & réinscription obligatoire.

L'inscription au transport scolaire n'est pas automatique : ceux qui utilisent déjà une ligne scolaire doivent impérativement se réinscrire pour la prochaine année scolaire.

En cas de problème ou de question, contactez Carcassonne-Agglo, via le formulaire de contact présent sur le site internet www.carcassonne-agglo.fr ou par mail direction.transports@carcassonne-agglo.fr

Jeunes dès 16 ans

Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD)

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser auprès de la mairie entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée défense et citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

Engagement citoyen

Service civique : pour tous les jeunes depuis le 1^{er} juin 2015

Depuis le 1^{er} juin 2015, tous les jeunes de 16 à 25 ans (diplômés ou non) qui en font la demande peuvent demander à effectuer un service civique.

Solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, environnement, mémoire et citoyenneté... : le service civique s'adresse aux jeunes souhaitant s'engager au service de l'intérêt général pour une durée de 6 à 12 mois. Pour conclure un engagement de service civique, aucune condition de formation, de compétences particulières, d'expériences professionnelles ou bénévoles préalables n'est exigée. Il suffit seulement :

- d'être âgé de 16 à 25 ans
- et d'être de nationalité française (ou ressortissant d'un État de l'Espace économique européen).

Le Service Civique, indemnisé **573 euros net par mois**, peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois **en France ou à l'étranger**, pour une mission d'au moins **24h par semaine**. Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Les jeunes qui veulent s'inscrire peuvent utiliser le téléservice permettant [la candidature en ligne à un engagement de service civique](#).

Sur Service-public.fr

[Engagement de service civique](#)

/...

- Madame le Maire annonce l'ouverture de l'enquête publique sur le Projet du Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Cette enquête se déroulera du 16 juin 2015 au 16 juillet 2016 inclus. Le dossier est téléchargeable sur <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-etbleue-r592.html> ou consultable à la Mairie de Carcassonne, 32 rue Aimé Ramond du lundi au jeudi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h ainsi que le vendredi de 8h à 12h30.
- Madame le Maire fait part aux membres du Conseil du dispositif «Canicule 2015» et rappelle que les maires doivent tenir un registre nominatif des personnes âgées ou handicapées, qui doivent se déclarer volontairement, pour faciliter l'intervention des services sociaux et sanitaires en cas d'épisodes caniculaires.
- Madame le Maire rappelle la date limite de dépôt des dossiers de subventions auprès du Conseil Général pour 2015, à savoir le 31 octobre 2015.

Commémoration du 8 Mai 1945

En ce 8 Mai 2015, les Preixanais, entourés de l'équipe municipale et des anciens combattants, se sont retrouvés pour se souvenir et



commémorer le 70^{ème} anniversaire de la fin de la deuxième guerre mondiale.

Le cortège parti depuis la place de la mairie s'est rendu au Monument aux

Morts pour rendre hommage aux victimes de cette guerre.

Après le traditionnel dépôt de gerbe, Madame le Maire a procédé à la lecture du message de Jean-Marc Todeschini, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire.



Les enfants venus en nombre, accompagnés de leurs parents, ont été invités à déposer des bouquets de fleurs.



La population présente, toute génération confondue, a honoré la mémoire des victimes et des résistants, en clôturant la cérémonie par le chant de la Marseillaise.

Après les remerciements de Madame Le Maire, les Preixanais se sont rendus au foyer pour partager le verre de l'amitié offert par la municipalité.

L'INPES rappelle ...

Personnes âgées : LA CANICULE ET NOUS

Comprendre et agir

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°C.

La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).



Agir

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et...



- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.
- Si je prends des médicaments, je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin traitant ou à mon pharmacien.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous faire inscrire sur le registre de votre mairie en appelant le numéro suivant : 04.68.26.80.55.

Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

3 réflexes pour se baigner sans danger



Choisissez les **zones surveillées de baignade**



Surveillez vos enfants en permanence



Tenez compte de **votre forme physique**

Retrouvez les Conseils pratiques sur : www.inpes.sante.fr/nyodas



Ministères chargés des Sports, de la Santé



IN 2014/0014

RISQUES SOLAIRES

À la mer, en montagne, à la campagne et même en ville, protégez-vous du soleil

4 GESTES SIMPLES



ÉVITEZ LES HEURES LES PLUS ENSOLEILLÉES entre 12h00 et 16h00 et recherchez l'ombre



PROTÉGEZ ENCORE PLUS VOS ENFANTS



COUVREZ-VOUS avec un chapeau, des lunettes et un t-shirt



APPLIQUEZ DE LA CRÈME SOLAIRE toutes les 2 heures et renouvelez-la après chaque baignade



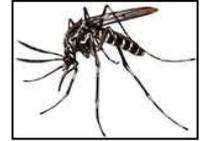
www.prevention-soleil.fr

IN 2014/0014

Le chikungunya : comprendre et agir

Qu'est ce que le chikungunya ?

Le chikungunya est une maladie transmise par un moustique qui a la particularité de piquer pendant la journée : *Aedes albopictus*. Il est aussi appelé moustique "tigre" à cause de sa silhouette noire à rayures blanches. Présent depuis des années en Asie, en Afrique, en Amérique, dans les Caraïbes et dans l'Océan Indien, il s'est installé, depuis 2004, dans le sud-est de la France.



Comment se transmet le chikungunya ?

Un moustique "tigre" sain pique une personne infectée par le virus. Quelques jours plus tard, le moustique infecté devient contaminant.

Ce moustique transmet le chikungunya à une autre personne saine en la piquant.

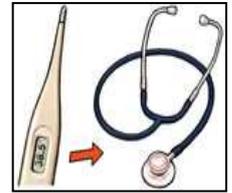
Pendant au moins 1 semaine après l'apparition des symptômes, la personne malade peut contaminer un moustique sain qui pourrait ensuite piquer d'autres personnes et leur transmettre la maladie. Il faut 4 à 7 jours pour que les symptômes apparaissent chez la personne contaminée par le moustique.

Quels sont les symptômes du chikungunya ?

Le chikungunya se manifeste par l'apparition brutale d'une fièvre souvent supérieure à 38.5°C et généralement accompagnée de : douleurs articulaires, courbatures, maux de tête...

Consulter rapidement un médecin en cas de fièvre brutale et de douleurs articulaires.

Comment se protéger et protéger son entourage du chikungunya ?



Éliminer les eaux stagnantes, chez soi et autour de chez soi, limite la présence des moustiques

En effet, ils ont besoin d'une eau stagnante pour pondre leurs oeufs (qui se transforment ensuite en larves) et chaque moustique femelle peut pondre jusqu'à 250 oeufs tous les 2 jours ! De plus, le plus souvent, un moustique ne vole pas à plus de 50 mètres du point d'eau où il est né. Il est donc nécessaire de :

- retirer toutes les coupelles des pots de fleurs,
- mettre à l'abri tous les objets susceptibles de se remplir d'eau de pluie ou d'arrosage,
- et nettoyer, une fois par semaine, les endroits où l'eau peut stagner (gouttières, siphons...).



Il faut éviter de se faire piquer pour ne pas attraper le chikungunya

C'est également le meilleur moyen, lorsqu'on l'a attrapé, de ne pas propager la maladie : on évite ainsi d'infecter un moustique qui irait ensuite piquer une autre personne. Il est donc conseillé de :

- ⇒ Porter des vêtements amples et couvrants.
- ⇒ Appliquer sur sa peau des produits anti-moustiques, surtout la journée. Demander conseil à son médecin ou à son pharmacien avant toute utilisation.
- ⇒ Utiliser des diffuseurs d'insecticide à l'intérieur et des serpentins à l'extérieur.
- ⇒ Les malades, les bébés et les femmes enceintes doivent dormir sous une moustiquaire, même la journée.
- ⇒ Si besoin, allumer la climatisation : les moustiques fuient les endroits frais.

« Memo chick » : 3 conseils de prévention

- J'élimine les endroits où l'eau peut stagner chez moi ou autour de chez moi.
- J'évite de me faire piquer, que je sois malade ou non.
- Je consulte un médecin en cas de fièvre brutale et de douleurs articulaires.



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Vous vous absentez de votre domicile cet été ? La Gendarmerie et la Police Nationales dispensent des conseils utiles pour limiter au maximum les risques de cambriolage.

- Ne laissez pas le courrier s'accumuler dans la boîte aux lettres (les services postaux peuvent conserver ou bien renvoyer votre courrier vers votre lieu de vacances).
- Confiez à un proche le soin de passer dans votre logement pour ouvrir les volets, allumer une lampe... (possibilité d'utilisation d'un programmateur pour mettre en marche tout matériel électrique).
- Renvoyez votre ligne téléphonique fixe vers un autre numéro auquel une personne pourra répondre (numéro de mobile par exemple).
- Avisez de votre absence vos voisins.
- N'inscrivez pas d'adresse sur le trousseau de clefs et ne le laissez pas dans la boîte aux lettres.

Et surtout, profitez du dispositif « Tranquillité vacances » en signalant votre absence :

à la [Brigade de Gendarmerie la plus proche de votre domicile](#), en imprimant le [formulaire « Tranquillité vacances »](#) (complété par vos nom, adresse, période d'absence, type et caractéristique du domicile et personne à aviser en cas d'anomalie).

Les services de Police ou de Gendarmerie pourront ainsi surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Vous êtes victime d'un cambriolage : Composez le 17 ou le 112

- Opposition carte bancaire : 0 892 705 705
- Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Téléphones portables volés :

SFR : 10 23

Orange : 0 800 100 740

Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

FREE MOBILE : 32 44 ou 0 899 960 702



CARNET

Notre commune a subi en ce printemps la disparition de plusieurs Preixanais et parmi eux des anciens villageois.

Le 18 avril 2015, Clairette Sabater nous quittait à l'âge de 85 ans.

Le 2 mai 2015, nous apprenions le décès d'Antoine, Marius Jalabert à l'âge de 86 ans.

Le 7 mai 2015, Joseph Budoc disparaissait à l'âge de 59 ans.

Le 11 mai 2015, décédait Vincente Miro, âgée de 85 ans.

Le 18 mai 2015, Elie Mondon s'éteignait à l'âge de 73 ans.

Le 19 mai 2015, Anne-Marie Villac, 93 ans, et Paule Maynadié, 94 ans, n'étaient plus.

À toutes ces familles éprouvées par le deuil qui les touche, nous adressons toutes nos sincères et vives condoléances.



La mairie a connu une cérémonie joyeuse et chaleureuse lors de la célébration du mariage, le 16 mai 2015, de Madame Déborah Lelouche et de Monsieur Jean-Patrice Fournier qui ont uni leur destinée devant familles et amis, sous les yeux de leurs témoins respectifs. Meilleurs vœux de bonheur et félicitations aux nouveaux époux !



Vie locale - Animations

La vie de l'école

Le samedi 30 mai 2015, les élèves du RPI Preixan-Rouffiac, toutes classes confondues, ont participé à la course d'endurance du cross des Mille Enfants qui s'est déroulée à Limoux.

En toute convivialité, les parents ont accompagné et ont participé avec leurs enfants aux différentes courses de couleur verte de 6 mn, de couleur bleue de 9 mn, de couleur jaune de 12 mn, de couleur rouge de 15 mn (allure libre) et de couleur noire de 15 mn (à 11 km/h).



Félicitations à tous les participants !

Cette année, la participation était plus importante que les années précédentes.

D'excellentes brioches ont été distribuées, après la course, pour le réconfort.



Judi 4 juin 2015, les classes de CE1 et de Petite Section sont allées en sortie au château de Chalabre. Les enfants ont beaucoup apprécié le cadre et les animations proposées.

Le beau temps était au rendez vous.

Journée très instructive sur l'époque des chevaliers.

Le Week-end des 6 et 7 juin

Tous les participants aux ateliers de l'Association Sportive et Culturelle Preixanaise se sont retrouvés pour une journée exceptionnelle de clôture. Chacun d'entre eux a pu présenter son travail de l'année avec une exposition de tableaux où nous avons pu admirer :



Les oeuvres inédites en aquarelle, peinture à l'huile, acrylique, pastel, crayon, canevas, tricotage ... de : Anne Paul, Nicole Martinez, Annie Carteron, Thérèse Keapingo, Marie Barbagallo, Gabrielle Guthmuller, Gaël, Coraline, Sandrine, Josette, Daniel et Robert Bertrand.

Après le Vernissage du matin et un apéritif fort sympathique, l'exposition s'est poursuivie avec, en parallèle, des activités telles que la pétanque, la belote, le ping-pong et des jeux en bois divers.



Le soir, le restaurant « Le Relais de Preixan » a régalié les participants d'un buffet campagnard.



Et pour clôturer cette journée ensoleillée, un spectacle ouvert à tous a été présenté par le groupe vocal de l'ASCP, « Et si on chantait ... ». Ce groupe, dirigé par Daniel Bertrand et constitué d'Evelyne, Marie, Annie, Patricia, Thérèse, Sandrine, Elisabeth, Josiane, Hervé, nous a interprété des grands classiques de la chanson Française.

Des enfants, Gabrielle, Lola, Gaël et Coraline ont également participé aux danses costumées.

Encore une fois merci à tous les participants qui ont permis le bon déroulement de cette journée.

Le président de l'ASC Preixanaise
Daniel BERTRAND



Rugby à XIII

Des nouvelles des Arlequins de Preixan-Lauquet XIII

- Preixan arrive en demi-finale de la Coupe DEJEAN et du Championnat de France DN1-B.
- 1^{ère} demi (coupe DEJEAN), l'ASAPL 13 se déplaçait à Saint Martin de Crau pour jouer contre l'équipe d'Entraigues. Equipe jamais rencontrée en championnat (poule est).
- Match très dur sous un soleil de plomb mais **victoire de Preixan sur le score de 32 à 30**, direction la finale à TONNEINS contre Ferrals les Corbières.
- 2^{ème} demi (Championnat), Preixan le Lauquet se déplaçait à Lescure pour y affronter Sauveterre de Comminges. Quelques supporters avaient fait le déplacement : victoire de Preixan 39 à 30. En route pour une deuxième finale.
- Finale de championnat de France, à Ramonville, contre Ramonville.



- Finale de la coupe DEJEAN à TONNEINS : un bus de supporters a fait le déplacement afin de soutenir l'équipe de Preixan –Le Lauquet. Ornées des couleurs rouges et vertes, une trentaine de personnes se sont conviées aux joueurs. Match à suspense ! Suite aux prolongations, défaite de l'ASAPL 13, sur un drop de Ferrals, 26 à 27. Beaucoup de tristesse après un match très engagé de la part des deux équipes.
- Finale du championnat de France DN1-B à Ramonville. Les Arlequins de Preixan le Lauquet affrontait l'équipe de Ramonville, beaucoup trop de fautes de la part de Preixan, un arbitrage pas trop en notre faveur. Défaite sur le score de 36 à 22.
- Preixan laisse passer ses deux finales malgré une très belle saison, c'est quand même très important d'en être arrivé jusque là suite à une fusion entre les Arlequins de Flassian et Preixan le Lauquet. Une saison réussie en hommage à Bernard et Joël qui nous ont quittés. La fête au foyer après la dernière finale fût belle dans la joie et la bonne humeur, merci à Christian pour son buffet froid.



Bonnes vacances à tous et à l'année prochaine... Vive le rugby à 13...

Pétanque Club Preixanais

Les nocturnes du lundi

Le Pétanque Club Preixanais informe les habitants du village que les **nocturnes du Lundi commenceront le LUNDI 22 JUIN 2015**, à partir de **19h30 pour le repas** et **21h pour le concours**.

PETIT RAPPEL :

Pour ceux qui veulent faire des concours officiels, une **licence** est obligatoire au prix de **25 €**.

Pour toute personne qui souhaite participer aux repas ou concours du lundi à Preixan, une carte de membre du club, au **prix de 10 €**, est obligatoire **pour la saison**.

Les prix restent inchangés !

Repas : 6 €

Concours : 4 €

De nombreux lots sont mis en jeu tous les lundis.

Tennis Loisir Preixan

Rappel des conditions d'adhésion au club Tennis Loisir Preixan :

- **Adhésion adulte** (à partir de 18 ans) habitant à Preixan : 40 euros comprenant la licence FFT + assurance comprise + adhésion au club et donnant accès à la réservation illimitée du court (selon disponibilité) tout au long de la saison,
- **Adhésion enfant et étudiant** (jusqu'à 18 ans) habitant à Preixan : 25 euros (conditions identiques aux adultes) accès des mineurs au court sous la responsabilité d'un adulte,
- **Adhésion famille** (à partir de 3 adhésions) habitant à Preixan : adultes : 30 euros, enfants-étudiants : 20 euros,
- **Adhésion adulte non habitant de Preixan** : 140 euros,
- **Adhésion enfant ou étudiant non habitant de Preixan** : 100 euros.

Pour toute information complémentaire et si vous souhaitez participer à l'organisation du club, vous pouvez contacter :

Nicolas Choplin au 06.46.73.88.72., ou

Éric Martin au 06.80.62.56.96. (laisser un message).

PREIXAN EN FETE !!!

Le dimanche 28 juin 2015 : Le comité des fêtes passera dans le village dès 11h pour leur habituel **Tour de table**, ils frapperont à vos portes afin de vous vendre leurs fleurs et tout cela en musique !!!

Vendredi 3 Juillet 2015

Restauration et confiseries sur place

22h30 : Soirée animée par **DJ « Pèt' au casque »**
(Buvette sur place)

Samedi 4 Juillet 2015

A partir de 14h : Ballade en calèche pour tous (gratuit)

18h30 : Apéritif tapas offert par le comité des fêtes aux habitants de Preixan

20h30 : Repas animé par la **Pena « BANZAÏ »**

22h30 : Soirée animée par le **DUO CALYSTA**
(Buvette sur place)

MENU

Salade composée

Paella

Fromage

Glaces

Café et blanquette

18 euros

Samedi de 14h à 18h activités pour les enfants avec des jeux en bois



Pensez à amener vos couverts

Inscriptions avant le Mercredi 1 Juillet 2015 à l'épicerie de Preixan

Nombres d'enfants de 0 à 6 ans	Repas gratuit x.....
Nombres d'enfants de 6 à 12 ans	8 euros x.....
Nombres d'adultes + 12 ans	18 euros x.....

TOTAL :

AGMOMP : journée de solidarité

Petit retour sur la journée de solidarité du samedi 25 avril 2015 :

L'après midi a débuté par un concours de pétanque dans une ambiance bonne enfant.

L'apéritif a réuni tout le monde autour du verre de l'amitié.



Un bon repas, confectionné par les membres du comité des fêtes et de nombreux bénévoles, a régalé environ 120 convives.

Grâce à votre participation et à vos dons, nous avons pu remettre la somme de 2800 euros à l'association.

L'AGMOMP se joint à nous pour vous remercier de votre grande générosité, solidarité et amitié.

Preixan Avenir prend ses quartiers d'été

La fin du printemps s'annonce et à l'aube de l'été, il est temps pour l'équipe rédactionnelle du bulletin d'informations Preixan Avenir de prendre ses quartiers d'été au terme d'une année riche en informations.

À la veille des vacances, toute l'équipe municipale vous souhaite une agréable période estivale. Qu'elle soit l'occasion de rencontres familiales et amicales, et qu'elle vous procure les joies et les plaisirs d'un bel été.

Excellentes vacances à tous !

Preixan Avenir vous donne rendez-vous le 28 août prochain dans vos boîtes aux lettres.

Toutefois, vous pourrez suivre certaines informations sur le site Preixan.com durant cette période estivale, avant de reprendre un rythme d'édition bimestriel du bulletin papier.



Preixan sur le web

Abonnement à l'Info Lettre

Que ce soit depuis votre ordinateur PC ou portable, tablette ou Smartphone, vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser l'**Internet** et la **messagerie électronique** dans votre quotidien.

Aussi pour vous informer régulièrement et de façon **complémentaire au bulletin papier bimestriel**, la Municipalité met en service une **Infolettre électronique** (*Newsletter*). Adressée par email, cette Infolettre vous indiquera : les dates des Conseils Municipaux, les annonces de dernière minute, les manifestations locales, ...

Comment recevoir l'infolettre par email ?

Il vous suffit de vous abonner gratuitement en ligne en laissant votre e-mail dans le formulaire d'inscription :

RENDEZ-VOUS SUR PREIXAN.COM

Besoin d'aide : communication@preixan.com

La rédaction

Direction de la publication :

Patricia DHUMEZ

Commission Info-Com

Rédaction - Maquette

Josiane ARMERO

Patricia DHUMEZ

Magali DICK

Véronique PLA

Michel RIEUSSEC

Jérôme VALINA

À votre écoute

Contacts :

mairie.preixan@wanadoo.fr

communication@preixan.com

Visiter site web officiel :

www.preixan.com